

A Mr. Orange

Copye

A La Haye ce 14. d'Oct. 1689.

Monsieur,

Vous m'avez obligé à votre mode, c'est à dire de si bonne grace et d'un officé si prompt, en ce que j'ay pris la liberté de vous demander, que je n'estoy entreprendre de vous en remercier, — sachant bien ne le pouvoir faire comme je devroy. Permettre moy donc s'il vous plaît de vous payer sans dire mot. L'aveu de mon impuissance me semble le meilleur de mes complimens. Aussi me souviens assez bien que vous ne les aimez point. Si faut il.

Monsieur, que pour cette fois, vous ayez la patience d'en agréer un, que j'ay ordre de vous faire au nom de mon grand Maistre, se tenant obligé de vous faire connoistre combien il a esté touché de belles et nobles expressions que je luy ay fait veoir dans votre lettre sur le sujet du mérite de ses ancêtres, et de la bonne opinion que vous témoignez avoir de ce qu'il ne s'era trouvé indigne successeur de sa race. Voilà en effet Monsieur, mon compliment tout fait, sans y rien pouvoir ajoûter de mieux sinon que S. A. m'a entendu lire avec joye combien de mémoire et de ressentiment il avoit esté de temps que vous avez passé en cest assemblée de l'archespe Orange, ce que j'ay parcellé

1046.

comme j'ay eue vous le devoir et à la verité, en-
 luy faisant un respectable caractere de v^{re} personne,
 et de beaucoup d'occurrences dont je pense qu'il ne
 reste personne qui le puisse mieux informer que
 moy. De vous en peindre un de luy mesme, c'est
 en demander trop à mes plumes, que vous deviez
 mieux connoistre, pour l'en exister capable. Je
 vous prie d'estre content de me voir témoigner
 en un mot, que tout ce que vous avez veu de lui
 de Bon, de Sage, de Vaillant, de Modeste, de Vif
 et de penetrant aux plus grandes affaires d'entre les
 Princes d'Europe, est si concentré en estuy, qu'il
 faut dire comme parlait Senecque d'un excellent
 Livre ou discours (je ne m'en souviens pas) que
 tout y seroit eminent si tout n'y estoit égal. Bref
 Mon cher Monsieur, si nos immortalitez permettoient
 que je pusse un jour vous entretenir sur le détail
 de ce peu de Chapitres que je viens de vous quoter,
 d'entre un bien plus grand nombre, je suis bien
 asseuré que vous ne sauriez juger que ce bras
 Rejetton de si belle race, proche Parent de si
 grands Rois, merite qu'on tasche de le florer
 comme on fait, quoy que cela ne fasse que blanchir
 sur son grand cœur. Vous sentez bien qu'il est
 temps que je commence à me taire, et à souffrir
 à moy l'indignation dont je suis marri d'avoir
 tant de sujet.

Monsieur de Louvois a fait la grace de répondre
 à mon fils non pas d'un ton comme le vostre,
 Monsieur, ni comme celui d'un vos grands

1048
Ministres avoyent accoustumés de nous traiter, mais
en somme à ses modes. Reste à veoir à quey —
aboutiront ces precludes. Je preveoy qu'il y avoit des
l'estime des Virtuosi, comme on dit à Rome, et de
leur savoir, selon l'humeur de ceux qui en auront
la conduitte. C'est là pour l'avenir; pour le passé,
si j'eusse pu m'imaginer, que mon digne Archimedes
seroit chassé comme il l'a esté, à mon deceu, les
douceurs et belles promesses de Mons^r Colbert ne
me l'auroyent point arraché; mais cecy encoir
vouldroit mieux dans un entretien de nos immortalitéz
que par escrit, nous verrons tout venir comme de
la main de Dieu.

Je scauray de Mons^r de Maarte si les Roistres de
l'illustre maison de Lamoureux lui ont remis —
quelques pieces, qui vous regardent, sur la Compagnie
d'Occident ou du Canal d'Yverdun. Je n'ay rien à
dire au premier de ces articles: pour le second, comme
nous venons souvent à changer d'Intendans, selon
les occasions, et que pas un ne s'est vu à nous
rendre des Comptes, que comme de loin à loin,
beaucoup moins à nous regaler de nos grands révenus,
dernièrement nous est apparu un fils de feu le bon
homme la Primaj, qui a eu une Licutenance en
ce pais icy, et semble aussi honnest homme que
nous avons tousjours estimé son Pere. C'estuy a
demeurant au Chasteau de Chavoy sur le Canal avec
son frere qui en est le propriétaire par achat, —
nous ayant fait offre de son service, pour nous
informer de plus chers, faits et faisables, à son

1610
avis, depuis que les familles des Morlots, qui doming
à nostre prejudice par Bernes, est venues à descheoir
cedit, en assemblee expresse tenue chez moy, nous
avons resolu ensemble de l'employer, et sommes
encor attente des premiers avis qu'il nous enverra
et l'avons muni d'Authorisations suffisante pour
c'est effet, pour veoir apres quelles mesures il sera à
propos de prendre. Parlais il nous a esté faict de
ouvertures pour l'achapt de nos droits à quoy le
plus par n'auroit point d'aveux s'il y avoit
moyen de nous indammiser, mais c'a esté sans suite
Du costé suisse. Veu tout ce que vous auré
solide dans ceste trop longue lettre, si ce n'est
que vostre ordre m'a obligé à m'y estendre.
D'entrée j'ay faict le proces à tous complimens
agrecz que ce dernier ne consiste qu'à vous de
de ceder que je suis, Monsieur. C.

Ma fille vient de me faire voir
de la supscription de la lettre de M. de Cumis,
où il y a, à Monsieur Bligny, & On est d'accord
Il est à le prendre pour un des lieux de
et justification. Ce ne seroit pas auant des jures
de mettre parmi ses affaires.